

## Rien n'est réglé pour les étudiants

La Fédération des étudiants francophones (FEF) se dit satisfaite de la décision du ministre de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Claude Marcourt, d'autoriser tous les étudiants du 1<sup>er</sup> bachelier en médecine qui ont réussi 45 crédits à accéder à la 2<sup>e</sup> année. Elle tient toutefois à rappeler que « le problème des numéros Inami est loin d'être résolu ». Le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (CIUM) dénonce, pour sa part, une « fausse victoire » et somme le gouvernement fédéral de prendre ses responsabilités.

« Il faut maintenant passer aux choses sérieuses. Nous attendons une prise de responsabilités de la part de Maggie De Block (ministre de la Santé, NDLR) et de Jean-Claude Marcourt pour que tous les étudiants aient un numéro Inami garanti », explique Maxime Mori, président de la FEF.

L'Union des étudiants de la communauté française (Unécof) est sur la même longueur d'onde, considérant que la décision de Jean-Claude Marcourt, est « salutaire pour les étudiants reçus-collés qui étaient dans une intenable incertitude ». Elle attend toutefois encore une solu-

tion globale à la problématique des numéros Inami, avec un « accord entre la Communauté (française) et le fédéral pour ces étudiants qui ont réussi leur première année et qui doivent impérativement être repris dans le calcul des numéros Inami ».

Le CIUM, pour sa part, somme le gouvernement fédéral « de prendre ses responsabilités, lui qui est dans l'incapacité de justifier son contingentement ».

Les associations étudiantes s'interrogent en effet sur l'intérêt de poursuivre une politique de limitation des numéros Inami alors que, selon elles, il existe une pénurie de médecins et que l'on importe une grande quantité de médecins diplômés à l'étranger.

Le CIUM souligne également que les « décisions juridiques du Conseil d'État ont remis en question les quotas sur lesquels se basait le concours (instauré en fin de 1<sup>re</sup> année et suspendu par la haute juridiction cet été, NDLR) » et que « compte tenu des multiples victoires des étudiants, victimes d'un odieux chantage communautaire, [...] il est tout bonnement inacceptable de laisser des étudiants capables et motivés continuer un cursus pour lequel l'accès à la profession leur sera refusé ». ■